COVAD

Coalition pour la Valorisation des Déchets

الإئتلاف لتثمين النفايات

Coalition for Waste Valorization

POLICY PAPER

SEPTEMBRE 2020

Cycles de réflexions, workshops et webinaire*

PLAIDOYER POUR UN MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PERFORMANT ET EFFICIENT

*La valorisation des déchets : Enjeux et perspectives d'une économie circulaire, verte et inclusive

Webinaire du 16 septembre labellisé par

Le Maroc qui, à l'instar de tous les pays en développement, affronte des défis majeurs et pressants en matière de développement et a pleinement conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques. Face à ces exigences et conformément à ces engagements, Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de poursuivre la politique de mise à niveau graduelle et globale, tant au niveau économique qu'au plan de la sensibilisation, et ce, avec le concours des partenaires régionaux et internationaux.

À ce propos, Nous appelons le gouvernement à élaborer un projet de Charte Nationale globale de l'Environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable. La Charte devrait également prévoir la préservation des sites naturels, vestiges et autres monuments historiques qui font la richesse d'un environnement considéré comme un patrimoine commun de la nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir.

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
à l'occasion de la fête du Trône, le 30 juillet 2009

Aussi, engageons-Nous le gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue élargi visant l'élaboration d'une Charte Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité.

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
à l'occasion de la fête du Trône, le 30 juillet 2010

À son Excellence, Monsieur Chakib Benmoussa, Président de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement

Sommaire

Préambule — 05

Remerciements 1 — 06

Résumé exécutif — 07

Cadre méthodologique — 09

Contexte général — 10

Le recyclage et la valorisation des déchets, défis de la prochaine décennie — 12

Entre transitions et ruptures, l'économie circulaire face à huit priorités majeures — 13

Les 12 chantiers de l'économie circulaire — 14

50 mesures pour un modèle d'économie circulaire pragmatique et opérationnel — 15

Perspectives de la COVAD — 30

Remerciements 2 — 32

Préambule

Mohammed CHAIBI
Président de la COVAD

La Coalition pour la Valorisation des Déchets - COVAD est engagée depuis 4 ans maintenant pour contribuer à l'émergence des filières de recyclage et de valorisation des déchets au Maroc. Nous portons à cœur de réunir l'ensemble des critères de succès permettant à un écosystème vert de voir le jour et de créer autant de valeur économique que d'emplois verts et durables tout en garantissant la protection de l'environnement et la réduction des gaz à effet de serre.

En effet, notre rapport aux déchets est en pleine transformation, avec une prise de conscience réelle que cette matière, longtemps considérée comme un rebut, est désormais assimilée à un coproduit à forte valeur ajoutée.
Ajouté à cela, le Royaume, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, s'est fixé comme objectif ambitieux de se positionner comme un des leaders de la transition énergétique et environnementale, à l'échelle internationale, à travers la décarbonation de son économie et le respect des engagements climatiques internationaux dont il est signataire.

Par ailleurs, face à une Europe, engagée irréversiblement dans une transformation verte, notamment à travers le Green Deal, le Royaume est voué à s'adapter, avec perspicacité et proactivité, aux exigences et aux tendances socioéconomiques de son principal partenaire commercial.
Positionnant le citoyen au cœur de nos échanges, dans un esprit de convergence et à travers des débats constructifs, nous avons réussi à nous fixer un cap et des objectifs formulés en recommandations.

Cet engagement, porté par l'ensemble des parties prenantes privées et publiques par la société civile ainsi que les experts environnementaux, et avec le soutien et l'appui de nos décideurs, se veut être un effort national, devenu encore plus essentiel dans ce contexte de relance post COVID-19.
Élever l'économie circulaire, verte et inclusive au rang des priorités nationales est à la fois un vœu sincère, une utopie mobilisatrice mais surtout une nécessité pragmatique.

Sincères salutations

Remerciements

La COVAD présente ses sincères remerciements à la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement pour son soutien permanent et sa précieuse écoute, à travers notamment son :

Président, **M. Chakib Benmoussa**

Coordinateur, **M. Mohammed Fikrat**

La COVAD tient également à remercier les Présidents des Comités de travail pour leur mobilisation active, leur engagement sans faille et leur esprit de concertation :

M. Mohamed Benyahia
Secrétaire Général du Département de l'Environnement auprès du Ministère de l'Énergie des Mines et de l'Environnement

M. Mustapha El Habti
Gouverneur Directeur de l'Eau et de l'Assainissement à la Direction Générale des Collectivités Territoriales - DGCT, Ministère de l'Intérieur

M. Ryad Mezzour
Chef du Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique

M. Said Mouline
Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique - AMEE

M. Abdelhafid Reffouh
Chef de Division de l'Environnement et de la Propreté à la Direction des Réseaux Publics Locaux, à la Direction Générale des Collectivités Territoriales – DGCT, Ministère de l'Intérieur

M. Badr Ikken
Directeur Général de l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles – IRESEN

M. Said El Hadi
Président de la Commission Économie Verte à la CGEM

M. Hakim Marrakchi
Vice-président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc – CGEM

M. Abderrahim Ksiri
Président de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre - AESVT

M. Mohamed Yassine Daoudi
Vice-Président de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux - AMPCC

Résumé exécutif

1 CAP	Positionner le recyclage et la valorisation des déchets comme l'un des défis prioritaires du Royaume lors des dix prochaines années
2 AMBITIONS	1 Un leader industriel mondial du recyclage et de la valorisation des déchets 2 Une des économies décarbonées les plus compétitives et les plus attractives de la région
3 OBJECTIFS MAJEURS	• Faire de l'économie circulaire un projet citoyen, durable et inclusif, créateur de valeur sociétale et environnementale, d'attractivité économique, au niveau territorial, national et international • Créer un écosystème intégré des déchets, massif, compétitif et performant, à travers la consolidation des filières de gestion et de valorisation des déchets et l'intégration de filières internationales à fort potentiel • Arrimer le Maroc au Green Deal Européen et répondre aux nouveaux standards environnementaux internationaux à travers une décarbonation de l'économie marocaine

14 MESURES PRIORITAIRES

- La Loi 28-00 le point de départ pour parachever le programme de gestion des déchets
- Positionner les Collectivité Territoriales comme fer de lance de l'économie circulaire
- Mandater une suprastructure de concertation pour un pilotage efficient des projets d'économie circulaire, à l'échelle nationale et territoriale
- Créer ou mandater une structure en charge de la mise en œuvre du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)
- Définir les prérogatives et les responsabilités de l'Agence dédiée à l'Économie Verte
- Mettre en place une « bourse des déchets » qui permettrait d'organiser l'échange des co-produits, à travers une mise en relation entre les industriels et ceux qui recherchent une matière première secondaire pour leurs procédés
- Renforcer et consolider le statut de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)
- Créer et introduire progressivement une Eco-socio-taxe en accord avec la vision sociale et environnementale du Royaume et préservant les intérêts économiques de notre tissu productif
- Créer ou mandater un organisme en charge d'accompagner l'écosystème de recherche et d'innovation en matière de recyclage et de valorisation des déchets
- Organiser les récupérateurs et encourager la mise en place d'un système de tri à la source qui permettra d'améliorer la qualité des coproduits triés
- Réduire le nombre d'intermédiaires qui causent une déperdition importante de la valeur ajoutée et entraînant une augmentation des coûts d'achat de la matière première
- Développer, consolider et soutenir les micro-entreprises de recyclage et de valorisation des déchets
- Inscrire le déchet et la protection de l'environnement dans les cursus scolaires et universitaires et créer des filières dédiées à l'environnement et à la gestion des déchets
- Reconnaître la composante Éducation / Communication dans tout projet d'économie circulaire et prévoir un budget dédié ainsi que des ressources humaines qualifiées et spécialisées

Cadre méthodologique

- **4** Mois de travail
- **19** Réunions de travail
- **30** Intervenants - experts
- **6** Commissions de travail
- **64** Heures de brainstorming et de réflexion
- **6** Working Papers
- **1** Webinar grand public
- **1** Document de réflexion
- **1** Policy Paper

Contexte Général

Une Vision Royale inédite…

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a construit une vision ambitieuse, éclairée et audacieuse pour positionner le Royaume comme un acteur central dans l'économie régionale, continentale et internationale. Pour ce faire, le Royaume s'est engagé à relever de nombreux défis, dont l'axiome principal est le développement durable, doublé d'un vrai projet de société. Cette volonté Royale de transformation profonde de la société marocaine s'est traduite par des réformes successives, sur le plan économique, environnemental, sociétal, institutionnel et politique. La finalité étant la construction de bases solides pour le développement économique, l'amélioration des conditions sociales et l'accélération de la cadence des mutations environnementales, à travers des mesures tant préventives que correctives. La consécration de cette vision est arrivée avec la volonté récente de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, de construire un Modèle de Développement, avec la participation active et engagée de l'ensemble des forces vives de la nation.

…traduite par un Modèle de Développement par et pour le citoyen.

Positionner le citoyen au cœur du Modèle de Développement, tel est le fil conducteur de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement. Puis, préserver l'environnement, contribuer positivement à la planétarisation et s'engager dans une « économie de la vie », sont d'autres finalités exprimées, jusqu'à présent, par plusieurs experts et observateurs contributeurs à la CSMD. En parallèle des grands chantiers sanitaires et éducatifs, l'environnement et l'écologie deviennent de plus en plus audibles dans la scène politique et sociale et s'inscrivent progressivement dans l'imaginaire collectif. Dans cette logique, l'économie circulaire comporte tous les ingrédients pour créer un Modèle de Développement inclusif et adapté aux attentes des citoyens marocains, qui bien que de plus en plus consuméristes, sont aussi conscients des enjeux et défis auxquels est confronté notre pays.

Une transition environnementale inéluctable…

La transition vers une économie durable, respectueuse des équilibres climatiques, environnementaux et écologiques, est désormais un paradigme de développement central dans notre pays. L'économie verte est résolument considérée comme porteuse d'opportunités de création de richesses et d'emplois. De même, les contraintes environnementales, telles que le stress hydrique, la dégradation des sols, la dépendance énergétique, etc, associées aux limites intrinsèques du Modèle de Développement économique et social actuel, nécessite une réorientation des politiques publiques nationales au profit d'une économie verte.
Le Royaume, à travers sa réglementation, sa politique industrielle ou encore ses orientations économiques et sociales, est définitivement engagé vers une économie plus durable, circulaire et inclusive, portée par le secteur privé et la société civile.

...préfigurant une transformation de la logique industrielle nationale

Depuis plus de deux décennies, le Maroc est engagé dans une politique de développement basée essentiellement sur une approche sectorielle, accompagnée de plusieurs programmes de promotion, d'émergence et d'accélération industrielle. Ces derniers ont constitué, à la fois une rupture et une transition, vers une économie productive et compétitive, sur le marché national et international. Ils ont permis une augmentation de 50% des exportations industrielles entre 2014 et 2019 et une accélération importante des IDE. Afin de saisir l'opportunité de la quatrième révolution industrielle à l'œuvre au niveau mondial et pour rivaliser avec les autres pays émergents, l'industrie marocaine ne devra plus dépendre du facteur coût de production, mais devra répondre aux exigences environnementales et écologiques imposées par nos actuels partenaires.
Face au nouveau « Green Deal » européen qui exigera des normes et des standards environnementaux stricts, le Maroc doit s'adapter ou, encore mieux, convertir cette contrainte en facteur d'attractivité et de compétitivité « vertes ».

...dans un contexte sanitaire et économique sensible.

La crise du COVID-19 a révélé autant d'atouts que de faiblesses structurelles dans le Royaume. Notre pays a, en effet, dévoilé de nombreuses ressources peu connues ou exploitées jusqu'à ce jour : capacité d'anticipation, agilité, solidarité et force d'innovation. Dans ce contexte, il n'existe pas meilleure opportunité que de changer de paradigme de développement pour se greffer à une dynamique mondiale orientée vers une économie inclusive et durable. L'environnement n'est définitivement plus un luxe. Il est désormais un moteur créateur de valeur et de performance. Les déchets ne sont plus des matières qu'il faut éliminer, mais des matières « secondaires » ou des produits « non-intentionnels », dont il faut exploiter le potentiel, au service de la performance industrielle. Il est aussi l'occasion de profiter de la mobilisation de la société civile, dans son élan de solidarité, pour susciter un éveil de conscience sur l'importance du déchet dans tout développement social et sociétal. Au-delà d'un effet de circonstances, l'économie circulaire peut et doit contribuer à la construction d'un Maroc vert, performant et compétitif.

Le recyclage et la valorisation des déchets, défis de la prochaine décennie

La COVAD s'est fixé un cap pioritaire

Positionner le recyclage et la valorisation des déchets comme l'un des défis prioritaires du Royaume pour les dix prochaines années

Une double ambition

1. **Un leader industriel mondial du recyclage et de la valorisation des déchets.**
2. **Une des économies décarbonées les plus compétitives et les plus attractives de la région**

Un triple objectif

1. **Faire de l'économie circulaire un projet citoyen, durable et inclusif, créateur de valeur sociétale et environnementale, d'attractivité économique, au niveau territorial, national et international**
2. **Créer un écosystème intégré des déchets, massif, compétitif et performant, à travers la consolidation des filières de gestion et de valorisation des déchets et l'intégration de filières internationales à fort potentiel**
3. **Arrimer le Maroc au Green Deal Européen et répondre aux nouveaux standards environnementaux internationaux à travers une décarbonation de l'économie marocaine**

Entre transitions et ruptures, l'économie circulaire face à huit grandes priorités

Quatre transitions

01 Mettre en place un système de gouvernance unifié, décentralisé, agile et opérationnel dédié à l'économie circulaire et à l'économie verte

02 Renforcer et consolider le cadre réglementaire existant afin d'accélérer la mise en œuvre des projets de gestion des déchets ménagers et de développement des filières de recyclage et de valorisation

03 Mettre en place des mécanismes de financement innovants, adaptés à la fois aux projets industriels de grande envergure et aux micro-projets de recyclage et de valorisation

04 Agir sur l'imaginaire collectif et introduire les principes d'économie circulaire dans l'ensemble des champs éducationnel, politique, institutionnel et culturel du Royaume

Quatre ruptures

01 Créer une industrie de recyclage et de valorisation massive et compétitive, en focalisant sur une stratégie d'économie d'échelle

02 Créer un environnement économique et social inclusif à travers une intégration statutaire, financière et sociale des travailleurs informels sur l'ensemble de la chaîne de valeur (collecte, tri, recyclage et valorisation)

03 Positionner la R&D et l'innovation comme un levier de compétitivité et de différenciation

04 Créer un cadre fiscal incitatif, attractif et adapté aux besoins des opérateurs et des impératifs eco-environnementaux internationaux

Les 12 chantiers de l'économie circulaire

01 Une réglementation claire et adaptée aux micro-projets comme aux grands projets d'investissements

02 Un renforcement du rôle des Collectivités Territoriales dans la gestion optimale et efficiente des déchets

03 Une définition exhaustive des déchets et une distinction normative entre les déchets ménagers et les déchets issus d'activités commerciales

04 Un cadre fiscal incitatif, fléché et orienté vers l'investissement vert

05 Des mécanismes de financement participatifs et contributifs

06 Une gouvernance harmonieuse et convergente verticalement (Central – Territoire) et horizontalement (Inter-institutions)

07 Une industrie verte marocaine à fort taux d'intégration des matières recyclées

08 Un taux de mise en décharge en baisse continue et considérable

09 Des filières de recyclage et de valorisation performantes avec des débouchés nationaux et internationaux

10 Un écosystème vert composé d'industriels majeurs, de starts-up et d'auto-entrepreneurs

11 Une communication différenciée et adaptée aux logiques culturelles, anthropologiques et sociales des populations

12 Une préservation de l'environnement et des ressources naturelles du pays

50 mesures

Pour un modèle d'économie circulaire pragmatique et opérationnel

La gouvernance et la réglementation pour une nette séparation des rôles et des prérogatives ainsi qu'une distinction claire entre déchets ménagers, déchets issus d'activités commerciales et déchets industriels

Concertation, convergence et transparence sont les pré-requis pour réussir tout programme étatique ou toute politique publique, aussi sophistiquée soit-elle. Le processus réglementaire, souvent lent, et dans certains cas transdimensionnel, constitue davantage un frein qu'un levier de mise en œuvre. Ceci étant dit, l'économie circulaire dispose de fondamentaux et d'un retour sur expérience suffisamment riches permettant d'éviter les mêmes écueils et de saisir la dynamique du Modèle de Développement afin d'accélérer la mise en œuvre des projets de valorisation et de recyclage des déchets. Par ailleurs, la régionalisation avancée impose à tous l'implication centrale des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'économie circulaire

1 La Loi 28-00, point de départ pour parachever le programme de gestion des déchets

La loi 28-00, actuellement en révision, a été mise en place en 2006 et a permis au Maroc un bond qualitatif et rapide dans la gestion de ses déchets. Ce dispositif réglementaire a permis d'accompagner le travail des communes et de mettre en place une réelle industrie des déchets. Afin de soutenir la transformation du secteur de la gestion et de la valorisation des déchets, le Département de l'Environnement du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, ainsi que la Chambre des Représentants, ont initié une réflexion pour réformer la Loi 28.00. L'actuel projet d'amendement, toujours en discussion au sein du parlement, s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Établissement d'une nouvelle forme d'organisation institutionnelle, orientée vers davantage de coordination entre tous les acteurs, notamment à l'échelle territoriale (tous gisements confondus) ;
- Mise en œuvre du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs – REP ;
- Renforcement de l'existant ;
- Interdiction de l'enfouissement des déchets valorisables ;
- Fonctionnement selon la pyramide de hiérarchisation des modes de traitement de déchets (qui donne la priorité à la réduction de déchets, puis la réutilisation, ensuite le recyclage matière suivi de la valorisation énergétique avant d'avoir recours à l'incinération puis l'enfouissement) ;
- Réduction des déchets à la source et collecte sélective ;
- Élaboration des normes nécessaires pour les produits issus du recyclage ;
- Promotion des techniques de valorisation des déchets

2 Positionner les Collectivités Territoriales comme fer de lance de l'économie circulaire

Les Collectivités Territoriales (communes et régions) sont constitutionnellement au cœur de la gestion des déchets. Elles disposent ainsi de la prérogative centrale d'accompagner la transformation progressive du secteur et la mise en œuvre effective de l'économie circulaire. Pour une action efficace, les Communes sont amenées à faire évoluer leur rôle vers une logique de partenariats, à la fois public-public que public-privés. L'objectif étant d'instaurer une forme de culture commune de l'économie circulaire, de renforcer les compétences et les leviers d'actions des Collectivités Territoriales et d'aider méthodologiquement à la mise en place de projets locaux.

3 Mandater une suprastructure de concertation pour un pilotage efficient des projets d'économie circulaire, à l'échelle nationale et territoriale

Celle-ci pourrait être l'émanation de deux structures existantes :

Le **Conseil d'Orientation Stratégique** à travers une représentation tripartite (public, privé et société civile)

La COVAD, à travers le renforcement de deux organes :

Le Conseil Stratégique avec comme prérogative principale la concertation, le pilotage et la coordination des actions

Le Conseil Scientifique avec comme prérogative principale la réflexion, la R&D, l'innovation et la formulation de propositions stratégiques et opérationnelles

Elle serait constituée de :

- Collectivités Territoriales
- Ministère de l'Intérieur – DGCT
- Département de l'Environnement du Ministère de l'Énergie des Mines et de l'Environnement
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique
- Ministère des Finances
- Ministère de la Santé
- Agences publiques concernées
- La CGEM
- Les fédérations sectorielles
- Les opérateurs professionnels concernés
- La société civile

Elle aurait pour rôle :

- Établir les orientations stratégiques de la gestion circulaire et durable des déchets ;
- Assurer la concertation et la coordination entre les intervenants dans le domaine ;
- Formuler des propositions de mesures relatives aux aspects réglementaires, économiques, financiers et sociaux en relation avec la valorisation des déchets ;
- Mobiliser les ressources et les financements nécessaires ;
- Accompagner et soutenir les acteurs sur le plan technique et opérationnel ;
- Assurer le déploiement de campagnes de communication et de sensibilisation à destination des citoyens ;
- Encourager la recherche et développement ainsi que l'innovation

4 Créer ou mandater une structure en charge de la mise en œuvre du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)

Le PNDM aurait atteint ses limites notamment pour des raisons financières. A cet effet, il est jugé nécessaire de mettre en place un acteur central qui viendrait en soutien aux collectivités territoriales pour la gestion des déchets ménagers. Cet acteur prendrait la forme d'une société étatique, gérée directement par le Ministère de l'Intérieur et les Collectivités Territoriales, et gouvernée par les différents départements ministériels. Cet acteur aurait une vision intégrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur et aurait pour mission de :

- Veiller au respect et au contrôle de l'exécution du PNDM ;
- Veiller au respect de la réglementation sur le terrain ;
- Mobiliser les ressources et les financements nécessaires ;
- Accompagner et soutenir les acteurs/ autorités locales sur le plan technique et opérationnel ;
- Encadrer les PPP en aval dans la gestion des décharges ;
- Assurer le déploiement des campagnes de communication et de sensibilisation.

5 Définir les prérogatives et les responsabilités de l'Agence dédiée à l'Économie Verte.

Afin de compléter le schéma institutionnel de la gestion des déchets, et plus spécifiquement celui des déchets industriels, l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) est en phase de devenir une agence en charge de l'exécution des programmes d'économie verte, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique. Cette nouvelle agence aurait pour rôle :

- **Exécuter les orientations stratégiques ;**
- **Accompagner et soutenir techniquement et financièrement les filières ;**
- **Réaliser une veille technologique (Écoconception, procédés de recyclage et de valorisation, etc.)**
- **Mobiliser des financements.**

Mettre en place un cadre attractif pour l'émergence d'un écosystème vert de recyclage et de valorisation de déchets afin d'accroître la compétitivité et l'attractivité vertes des produits marocains à l'international

Afin de porter l'économie circulaire au rang des priorités nationales, il est nécessaire de créer un écosystème vert compétitif, à travers le levier des économies d'échelle. Le Maroc gagnerait à libérer l'ensemble des énergies institutionnelles, fiscales et réglementaires pour créer une industrie massive de recyclage et de valorisation des déchets et conduire le Royaume vers la décarbonation effective de son économie. Cette orientation ambitieuse créera un effet de ruissellement sur l'ensemble de la chaîne de valeur et portera l'économie circulaire, parmi les secteurs productifs et locomotives de l'économie nationale.

Mesures prioritaires

6 **Mettre en place une « bourse des déchets » qui permettrait d'organiser l'échange des co-produits, à travers une mise en relation entre les industriels et ceux qui recherchent une matière première secondaire pour leurs procédés (Repreneurs).**

Celle-ci aurait pour missions :

- Publier et consulter des annonces (offres et demandes) de déchets industriels ;
- Mettre en relation les industriels générateurs et les industriels demandeurs de déchets ;
- Garantir des off-takers et la vente des déchets recyclés/valorisés à un prix spécifique ;
- Assurer une veille réglementaire ;
- Faire l'inventaire de déchets industriels ;
- Elaborer des guides et outils pratiques pour la gestion des déchets industriels ;
- Fournir une expertise technique en recyclage et valorisation des déchets industriels ;
- Diffuser et vulgariser l'information.

7 Renforcer et consolider le statut de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Stipulée par la Loi Cadre portant charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et en cours de déclinaison dans le projet de refonte de la Loi 28-00, la REP est un tournant majeur dans la mise en place du principe de l'économie circulaire. Ce dernier principe a démontré son efficacité dans plusieurs pays dans le monde, notamment à travers :

- **L'écoconception des produits grâce à l'internalisation des externalités de leur cycle de vie ;**
- **La réduction des coûts de gestion des déchets supportés par les collectivités territoriales en les transférant au producteur ou metteur sur le marché ;**
- **L'augmentation des taux de recyclage et réduction de l'incinération et mise en décharge des déchets.**

Mesures opérationnelles et conditions de réussites

8 Considérer les déchets comme des matières « secondaires » et les labéliser

9 Lister les filières de recyclage et de valorisation à fort potentiel et définir leurs besoins sur le plan économique, financier et réglementaire

10 Mettre en place un nouveau projet de « l'Usine Verte Modèle" (Exemple "Inmae"), pour aider les entreprises à améliorer leur efficacité dans la consommation énergétique, hydraulique et des matières premières

11 Mettre en place au moins 1 filière REP à titre pilote et l'accompagner pour la faire réussir avant de généraliser le principe aux autres déchets

12 Permettre l'importation de déchets, dans le respect des standards internationaux en la matière, lorsque le gisement national n'est plus suffisant ou lorsque le type de déchet n'est pas disponible localement

13 Faciliter et fluidifier le transport et la logistique des déchets

14 **Dupliquer le cas de la plateforme MBT d'Oum Azza dans les plus grandes décharges marocaines pour la production de 700 KT/an de RDF locaux à destination des cimenteries marocaines**

15 **Orienter, autant que faire se peut, la commande publique vers les produits recyclés nationaux. Exemple : utilisation des ramettes photocopie à base de papier blanc recyclé pour l'administration marocaine**

Révolutionner la fiscalité marocaine en l'adaptant aux ambitions environnementales du Royaume et encourager l'innovation financière pour impulser l'économie circulaire

Sans un système de financement ambitieux et solide, il est jugé impossible de répondre aux ambitions nationales de l'économie circulaire. Le développement des filières de valorisation des déchets, associé à l'investissement massif dans une industrie intégrée de gestion des déchets nécessitent une fiscalité incitative, voire complètement disruptive. La participation du privé, à travers les PPP est inéluctable, tout autant que la création d'un fonds dédié aux investissements verts et à la transformation et performance industrielle des acteurs économiques

Mesures prioritaires

16 **Créer et introduire progressivement une Eco-socio-taxe en accord avec la vision sociale et environnementale du Royaume et préservant les intérêts économiques de notre tissu productif.**

- Ponctionnée sur le Pollueur / le Consommateur / l'Intermédiaire (reportée sur la facture) ;
- Sous forme d'une TVA parallèle appliquée sur les produits fabriqués au Maroc et sur les produits importés ;
- Substitutive à une partie des charges sociales, généralisée aux produits importés ;
- Adaptée aux types de nuisances, de produits, des secteurs-cibles et aux comportements « vertueux » des pollueurs ;
- Payée à la douane, sous forme d'empreinte sociale ou écologique.

Mesures opérationnelles et conditions de réussites

17 **Mettre en place des financements qui favorisent l'intégration des produits avec une empreinte carbone basse et qui utilisent des énergies produites à base de déchets**

18 **Mettre en place de nouveaux instruments fiscaux, notamment un « Bonus TVA » pour encourager la consommation des produits avec un taux de recyclage élevé ou avec un Ecolabel.**

19 **Supprimer la TVA sur toutes matières destinées au recyclage (matières de récupération et déchets d'industrie neufs) ;**

20 **Mettre en place un cadre douanier pour faciliter l'importation de déchets valorisables et à fort potentiel industriel, sous réserve d'un contrôle normatif et sécuritaire**

21 **Instauration d'un crédit d'impôt sur IS à titre de contribution de l'État au financement d'investissements de transition écologique**

22 **Instauration d'une provision pour la R&D dans le cadre de la transition écologique (Provision R&D)**

23 **Appliquer le principe de « Responsabilité Élargie des Producteurs – REP » en poussant les industriels à supporter une partie des charges de collecte, de tri et de traitement des déchets, tout en préservant les intérêts économiques du Royaume**

Positionner la R&D et l'innovation non plus comme un luxe mais comme un levier de compétitivité et de différenciation

La R&D s'inscrit souvent au carrefour de multiples disciplines, dans une logique, parfois intégrée et souvent transversale. En effet, un grand nombre de projet de R&D peuvent, par exemple, avoir un effet positif sur l'environnement, sans pour autant que ce dernier n'en soit la finalité première. Le recyclage des déchets, leur valorisation, la gestion des ressources naturelles, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les matériaux renouvelables ou la biodiversité sont autant de domaines qui peuvent répondre aux ambitions nationales en matière d'économie circulaire. C'est pourquoi, ce volet est crucial dans la vision énergétique, environnementale et climatique globale du Royaume. La R&D et l'innovation nécessitent néanmoins du courage politique mais surtout des financements conséquents.

Mesures prioritaires

24 **Créer ou mandater un organisme en charge d'accompagner l'écosystème de recherche et d'innovation en matière de valorisation des déchets (Cf Section Gouvernance), afin de :**

- Identifier et conduire des projets de R&D dans les universités et les entreprises marocaines ;
- Collecter des fonds auprès de l'Etat, des institutions financières nationales et internationales ;
- Recenser les filières de recyclage et de valorisation à haut potentiel en matière de R&D ;
- Accompagner les doctorants dans leur intégration au sein du secteur privé.

25 **Instaurer le crédit d'impôt sur IS à titre de contribution de l'État au financement d'investissements de transition écologique ;**

26 **Instaurer une provision pour la R&D dans le cadre de la transition écologique (Provision R&D) ;**

27 **Créer un fonds de garantie afin de soutenir l'entreprise innovante durant les 5 premières années et sécuriser le projet à travers des financements bancaires ou des investissements directs.**

Mesures opérationnelles et conditions de réussites

28 **Positionner la commande publique comme un levier de croissance de la R&D**

29 **Mettre en place une politique d'emploi incitative pour les doctorants et chercheurs académiques**

30 **Accorder un statut spécial aux entreprises innovantes dans l'économie circulaire**

31 **Intégrer la préférence nationale comme un vecteur de soutien des projets innovants marocains**

32 **Intégrer l'innovation dans le cahier des charges relatif au recyclage et à la valorisation des déchets**

33 **Mettre en place une procédure détaillée de certification et de promotion des projets de R&D.**

Reconsidérer l'informel pour le repositionner comme un maillon irréfragable de la chaîne de valeur des déchets

La perception générale tend vers une interprétation souvent erronée de la récupération informelle. Celle-ci perturberait le fonctionnement normal de la chaîne de la gestion des déchets, notamment en privant les opérateurs de collecte de recettes importantes qui pourraient être orientées vers l'amélioration du secteur, à travers le recyclage et la valorisation de ces gisements. Pourtant, il est avéré que ce secteur informel contribue positivement au développement du recyclage, en partie grâce au tri et à la collecte qu'effectuent ces travailleurs souvent de manière plus structurée qu'on ne le pense (des chaînes de valeurs organisées allant de la récupération dans les poubelles au recyclage). Ceci étant dit, les conditions de travail demeurent difficiles, tant sur le plan social que sanitaire, empêchant le métier de récupérateur de se professionnaliser et de créer de la valeur circulaire et durable.

Mesures prioritaires

34 **Organiser les récupérateurs et encourager le système du tri à la source qui permettra d'améliorer la qualité des coproduits triés**

35 **Minimiser le nombre d'intermédiaires qui causent une déperdition importante de la valeur ajoutée entraînant une augmentation des coûts d'achat de la matière première.**

36 **Associer les récupérateurs informels aux ramasseurs industriels qui possèdent des installations de stockage et de tri de déchets performantes.**

37 **Développer, consolider et soutenir les micro-entreprises de valorisation et de recyclage des déchets.**

Mesures opérationnelles et conditions de réussites

38 **Soutenir et appuyer le travail des coopératives de trieurs pour renforcer leur capacité à intégrer et encadrer de plus en plus de travailleurs informels**

39 **Soutenir les activités des coopératives de tri et de collecte à travers la commande publique**

40 **Mettre en place un cadre réglementaire régissant le travail de tri et de collecte des déchets au niveau décharges**

41 **Imposer aux récupérateurs le statut « Auto-entrepreneur » avec un système fiscal spécifique**

42 **Organiser des formations d'encadrement au profit des travailleurs informels pour les initier aux meilleures pratiques du métier et pour les convaincre de s'organiser en coopératives**

L'engagement du citoyen, la communication et la sensibilisation : les nervures de toute politique publique en matière d'économie circulaire

Sensibiliser, informer, convaincre, inciter, responsabiliser et mobiliser le citoyen en matière de déchets est un défi, non seulement névralgique dans toute économie circulaire, mais il est d'autant plus important dans une société, encore peu sensible aux préceptes de l'environnement. En communication des déchets, les enjeux sont multiples et les cibles très variées. Indispensable pour assurer la lisibilité, l'intelligibilité et l'efficacité de tout programme public dédié à une gestion circulaire des déchets, la communication et la sensibilisation sont des leviers incontournables de réussite, voir même les conditions sine qua non pour le succès de toute politique publique en matière de déchets. Le positionnement, le choix des supports de communication, le ciblage et le calibrage, ou encore le timing sont des éléments déterminants. Il est donc nécessaire de définir une stratégie claire qui prenne en compte le profil de ses cibles afin de leur délivrer le bon message, au bon moment, au bon endroit.

Mesures prioritaires

43 **Inscrire le déchet et la protection de l'environnement dans les cursus scolaires et universitaires et créer des filières dédiées à l'environnement et à la gestion des déchets.**

44 **Adapter le cahier des charges de la collecte et du traitement des déchets aux spécificités de chaque quartier et mettre en place des actions localistes, bien ciblées et spécifiques au niveau des territoires (des communes urbaines et rurales jusqu'aux régions)**

45 **Mettre en place des prix et/ou certifications pour les entreprises modèles en matière de gestion de déchets (sur le même exemple que le Prix Hassan II pour l'environnement).**

46 **Mobiliser les leaders sociaux, les leaders d'opinion, les influenceurs et les personnalités de premier plan pour sensibiliser et donner l'exemple**

47 **Organiser un Forum Biannuel des déchets, rassemblant l'ensemble de l'écosystème afin de définir un plan d'action et réaliser un bilan des actions (KPIs)**

48 **Reconnaitre la composante Éducation / Communication dans tout projet d'économie circulaire et prévoir un budget dédié et des ressources humaines qualifiées et spécialisées**

49 **Investir massivement les médias et les réseaux sociaux à travers des actions de communication adaptées aux profils sociologiques variés**

50 **Réaliser un sondage annuel auprès des citoyens (via les réseaux sociaux ou autres) pour évaluer le degré d'assimilation des principes du recyclage et de la valorisation des déchets et identifier les points à renforcer en matière de communication**

Perspectives de la COVAD

Afin de garantir la déclinaison effective de la vision du Plan d'Accélération Industrielle en matière d'intégration du développement durable en tant que levier d'amélioration de la compétitivité du secteur industriel, le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique, en partenariat avec la Coalition pour la Valorisation des Déchets, ont convenu de procéder à la construction d'un **écosystème vert industriel dédié au développement du recyclage et de la valorisation des déchets**.

L'étude relative à l'écosystème vert vise la mise en place d'une stratégie claire de développement de cet écosystème, accompagnée d'une feuille de route opérationnelle ainsi qu'une offre complète permettant de s'inscrire dans les orientations du PAI.

Cet écosystème s'appuiera sur des business modèles économiquement viables s'articulant autour de **l'économie circulaire** dans le secteur des déchets tout au long de la chaîne de valeur.

La COVAD est également partie prenante intégrée dans l'ensemble des réflexions et contribue aux processus décisionnels dans de nombreux projets structurants en relation avec le secteur des déchets et de l'économie circulaire de manière générale.
La Coalition accompagne notamment les projets de règlementation et de normalisation auprès du Département de l'Environnement du Ministère de l'Énergie des Mines et de l'Environnement. De la même manière, elle est aujourd'hui sollicitée et consultée par les différentes fédérations sectorielles œuvrant pour le développement de leurs filières de valorisation, comme il est le cas de la filière de recyclage des vieux métaux, des batteries ou encore des déchets plastiques.
La Coalition se positionne donc souvent comme une force de concertation, de proposition et de coordination entre les parties prenantes, fussent-elles publiques ou privées.

La Coalition pour la Valorisation des Déchets (COVAD) a été créée en Octobre 2015 dans le contexte de la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) impulsée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI

La COVAD regroupe ainsi des acteurs du secteur privé, de la société civile et des instances gouvernementales, avec pour mission de contribuer à la création d'un environnement favorable à la structuration des filières et à la promotion de l'économie circulaire dans le secteur de la gestion des déchets aux niveaux national et international.

Ses membres fondateurs sont :

- Ministère de l'Énergie des Mines et de l'Environnement
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique

La COVAD regroupe en plus de ses membres fondateurs :

- Direction Générale des Collectivités Territoriales
- Communes et Régions
- Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux - AMPCC
- CGEM
- Opérateurs privés des industries de recyclage
- Associations non gouvernementales
- Fédérations sectorielles
- Experts nationaux en environnement, recherche et développement

Il s'agit essentiellement d'une instance de concertation et de proposition, qui a pour objectifs de développer des solutions adaptées à l'ensemble des problématiques du secteur de la valorisation des déchets. Elle offre un cadre de partenariats national et international pour des actions concrètes et substantielles visant à accélérer les efforts déployés en matière de valorisation des déchets.

Pour cela, la COVAD agit sur 4 axes stratégiques principaux :

1. Opérationnalisation et mise en place des filières
2. Stratégie d'influence en faveur de l'émergence des industries du recyclage et de la valorisation des déchets
3. Mise en place d'un cadre de gouvernance efficient
4. Accompagnement des filières dans l'accès au financement

Remerciements

La COVAD présente ses sincères remerciements au comité de pilotage du projet de contribution de la Coalition au Modèle de Développement :

M. Mohamed Chaibi
Président de la COVAD

M. Mounir El Bari
Secrétaire Général de la COVAD

M. Abdelwafi Said
Président de la COVAD

M. Youssef Chaqor
Président de la commission « Filières de Valorisation » à la COVAD

La COVAD félicite le Comité Scientifique constitué d'experts environnementaux représentants de l'AMEDE pour leur contribution et appui technique

M. Ali Hanid
Membre de la Commission « Gouvernance et Règlementation »

M. Mustapha Brakez
Membre de la Commission « Industries de Recyclage et de Valorisation »

M. Nourredine Lachhab
Membre de la Commission « Engagement et Sensibilisation des Citoyens »

M. Brahim Soudi
Membre de la Commission « Fiscalité et Financement des Industries Vertes »

M. Rabii Rouwane
Membre de la Commission « Recherche, Développement et Innovation »

M. Hassan Chouaouta
Membre de la Commission « Inclusion Sociale du Secteur Informel »

La COVAD remercie le Comité de conseil et d'organisation pour sa réactivité, sa disponibilité et son sens de l'engagement :

M. Hatim Benjelloun
Gérant du Cabinet Public Affairs & Services

Mme. Maryama Kadaoui
Senior Manager au Cabinet Public Affairs & Services

M. Haitham Barhoune
Consultant au Cabinet Public Affairs & Services

Mme. Sheryn Ziani
Chargée de mission auprès de la COVAD - Cabinet de conseil BCF

Enfin, **la COVAD** tient à remercier l'ensemble des partenaires et sponsors pour leur soutien technique, scientifique et matériel.

Sponsors

Partenaires

COVAD

Coalition pour la Valorisation des Déchets
الإئتلاف لتثمين النفايات
Coalition for Waste Valorization

Contribution de la COVAD à la Commission Spéciale sur le Modèle de Developpement

Septembre 2020